



Le manque d'emploi en Wallonie: mythes et réalité¹

D'après certaines sources, il y aurait globalement une opportunité d'emploi pour environ 40 demandeurs d'emploi sur le territoire wallon en 2012. Dans ce numéro de Regards économiques, nous expliquons en quoi le mode de calcul sur lequel repose cet ordre de grandeur est critiquable et nous proposons une mesure améliorée du ratio moyen entre demandeurs d'emploi et emplois vacants en Wallonie. Selon notre calcul, il y avait, en 2012, de l'ordre de 5 demandeurs d'emploi wallons par opportunité d'emploi diffusée par le Forem. Ce nombre baisse davantage si l'on tient compte des offres non publiées au Forem, des postes vacants intérimaires ou des offres transmises par les autres Régions. Nous concluons qu'il y a un manque relatif d'offres d'emploi par rapport au nombre de chômeurs en Wallonie, mais on est loin de l'ampleur habituellement rapportée.

Muriel Dejemeppe

Bruno Van der Linden

«Le problème de la Wallonie, c'est le manque d'offres d'emploi», entend-on dire souvent. Il y aurait donc un nombre insuffisant d'offres d'emploi sur le territoire wallon pour satisfaire le nombre de personnes à la recherche d'un emploi sur ce même territoire. Pour étayer cette idée, d'aucuns s'appuient sur des statistiques renseignant le nombre de demandeurs d'emploi par offre d'emploi vacante. A ce propos, des ordres de grandeur divers circulent. Dans son édition du 25 février 2013, le journal *Le Soir* rapportait que «dans certaines sous-régions du pays, il y a en moyenne un emploi disponible pour quarante chômeurs», sans donner plus de précision sur la source et le mode de calcul utilisés. De son côté, le SPF Travail, Emploi et Concertation Sociale rapporte, par Région et depuis 2008, des «statistiques annuelles» renseignant «le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés par offre d'emploi en suspens»². On y apprend ainsi qu'en 2012, il y avait plus de 40 demandeurs d'emploi wallons par opportunité d'emploi en Wallonie. Pour établir ce ratio, le SPF met en rapport, d'une part, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés recensés par le Forem au 30 juin 2012 et, d'autre part, le nombre d'emplois vacants que ce même organisme recense (hors offres du secteur de l'intérim) et qui sont en suspens (c'est-à-dire non satisfaits) au 30 juin 2012. Ce mode de calcul est critiquable à plus d'un titre :

1. Si l'objectif est de mesurer le décalage entre le nombre de personnes à la recherche d'un emploi et le nombre d'emplois disponibles *au cours d'une année particulière*, mettre en rapport le nombre de chômeurs recensés à la fin d'un mois particulier et les offres d'emploi non satisfaites au même moment se base sur une vision *statique* du marché du travail, négligeant les mouvements importants de travailleurs et d'emplois *en cours d'année*. Par définition, au cours d'une année

¹ Les auteurs remercient le Forem pour la mise à disposition de certaines données exploitées dans cette étude. Ils remercient aussi Vincent Bodart pour ses commentaires sur une version préliminaire. Le texte n'engage que ses auteurs.

² Voir le tableau IDH03 sur

<http://www.emploi.belgique.be/moduledefault.aspx?id=21166#AutoAncher7>.

particulière, les demandeurs d'emploi présents en début de période (le *stock*), *augmentés* des nouveaux demandeurs d'emploi au cours de cette même période (le *flux*), s'apparient avec les emplois vacants disponibles sur cette même période. Ces derniers sont la somme des offres d'emploi en suspens en début de période (le *stock*) *augmentées* des emplois déclarés vacants au cours de la même période (le *flux*). Comme nous le mettons en évidence dans ce numéro de *Regards économiques*, la prise en compte de ces flux modifie *substantiellement* la mesure du nombre de demandeurs d'emploi par offre d'emploi vacante au cours d'une année particulière. En tenant compte de ces flux et en utilisant les *mêmes concepts* de chômage et d'emploi vacant que ceux du SPF Emploi, nous obtenons un ratio de 5 chômeurs wallons par opportunité d'emploi en 2012, soit 8 fois moins que celui rapporté par le SPF.

2. Le rapport de 40 pour 1 mentionné ci-dessus ne nous donne donc pas une indication de la pénurie relative d'offres d'emploi au cours d'une année particulière. Mais que nous apprend alors ce rapport qui divise un *stock* de chômeurs au 30 juin et un *stock* d'offres d'emploi en attente d'être satisfaites au même moment, rapport qui est d'ailleurs utilisé par d'autres organismes (notamment le Bureau of Labor Statistics du département du travail des Etats-Unis) ? L'inverse de ce rapport, à savoir 1 divisé par 40, soit 2,5 %, nous renseigne la probabilité *instantanée* moyenne qu'un chômeur wallon trouve un emploi s'il n'y avait aucun frein à l'appariement³. Les demandeurs d'emploi inoccupés présents dans le stock le 30 juin 2012 avaient au mieux 2,5 % de chances de s'apparier le lundi 2 juillet 2012 avec un emploi vacant disponible dans le stock. Ce pourcentage est faible, mais il est normal que les chances de trouver une opportunité d'emploi soient d'autant plus petites que la durée pendant laquelle on est susceptible de trouver un emploi est courte (l'instant qui suit). Si on prend un horizon de temps plus long, de nouvelles offres d'embauche apparaissent, celles qui étaient disponibles à la fin de mois de juin sont progressivement pourvues. Par ailleurs, des personnes entrent en chômage, renforçant la concurrence pour les emplois disponibles, tandis que d'autres quittent le chômage, atténuant cette même concurrence.

3. Le nombre de postes vacants pertinents pour les demandeurs d'emploi wallons se distingue du nombre d'offres générées sur le territoire wallon et recensées par le Forem. Cette affirmation, qui vaut pour n'importe quelle Région, renvoie

- au fait qu'un service régional de l'emploi a, sur son territoire, une part dans le marché des offres d'emploi qui est inférieure à 100 % et
- à l'existence d'offres dans les autres Régions belges (et dans les [Régions proches des] pays voisins; songeons au Grand-Duché de Luxembourg).

Ceci nous conduit à appliquer diverses corrections par la suite.

4. Le nombre de personnes qui sont à la recherche d'un emploi sur le territoire wallon dépasse celui des demandeurs d'emploi inoccupés enregistrés sur ce même territoire. Il faut en effet tenir compte des personnes non enregistrées qui sont à la recherche d'un emploi. On songe ici en particulier à des jeunes terminant des études et à la recherche d'un emploi sans être recensés au Forem, ou encore à des jeunes à la recherche d'un job étudiant (ci-dessous, afin de limiter ce problème, nous ne prenons pas en compte les jobs de vacances dans les offres d'emploi disponibles). Certains postes vacants recensés par le Forem peuvent aussi être occupés par des travailleurs vivant à l'étranger ou dans les autres Régions belges sans être enregistrés dans la demande d'emploi du Forem. On pourrait aussi songer aux personnes en emploi qui en cherchent un autre (on parle de «recherche sur le tas»).

³ Par frein à l'appariement, on entend en particulier une absence d'adéquation entre le profil des demandeurs d'emploi et les caractéristiques des offres (en termes de qualification ou de localisation géographique par exemple), un manque d'information sur les offres disponibles et le fait qu'une place vacante peut attirer de nombreux candidats dont un seul sera pris tandis que d'autres offres n'attirent aucun candidat.

Deux cas de figure devraient ici être distingués. Primo, il y a les travailleurs dont l'emploi va se libérer si leur recherche d'un autre emploi aboutit. Les prendre en compte dans la demande d'emploi au cours d'une période sans prendre en considération le poste de travail qui se libère(ra) du fait de leur départ biaiserait la mesure. Secundo, il y a les travailleurs dont l'emploi est appelé à disparaître (par exemple les personnes en préavis dans le cadre d'une restructuration ou d'une fermeture programmée). Dans ce cas, une recherche fructueuse sur le tas ne libèrera aucun poste de travail. La suite précise jusqu'où nous avons été en mesure d'intégrer ces différentes complications.

Dans ce numéro de *Regards économiques*, nous tentons d'améliorer la mesure du ratio moyen entre demandeurs d'emploi et emplois vacants, noté U/V, en Wallonie pour l'année la plus récente, 2012. Il s'agit de produire un *ordre de grandeur* raisonnable d'un *indicateur global* qui, *parce qu'il est agrégé, ne distingue pas les places vacantes ni les demandeurs d'emploi selon les études faites, la localisation géographique etc.* Notre analyse n'apporte donc aucun éclairage sur les problèmes d'inadéquations entre demandeurs d'emploi et emplois vacants. A fortiori, le ratio élaboré ci-dessous ne dit rien de la nature des emplois vacants (rémunération, durée du contrat, etc.). Nous proposons toutefois aussi un ratio qui restreint les offres d'emploi disponibles à celles proposant un contrat à durée indéterminée. Enfin, nous n'abordons pas ici la question des facteurs responsables du volume du chômage et du nombre d'emplois vacants en 2012. Par conséquent, nous ne tentons pas davantage de prédire le ratio U/V pour les années futures.

La première section procède au calcul du ratio U/V en ne considérant que les offres émises sur le territoire wallon. La deuxième section restreint les offres d'emploi aux seuls contrats à durée indéterminée. La troisième propose de substituer la notion d'épisode de chômage à celle de demandeur d'emploi inoccupé. La quatrième section prend en compte les emplois vacants des deux autres Régions et la dernière conclut.

1. Le nombre de demandeurs d'emploi par emploi vacant sur le territoire wallon

Commençons par le numérateur «U». Nous recensons tous ceux qui ont été demandeurs d'emploi inoccupés et inscrits au Forem, *ne fût-ce qu'un jour*, en 2012. Appliquant la définition ci-dessus, il s'agit des 239.871 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) présents dans le stock à la fin décembre 2011, toutes durées d'inoccupation confondues⁴, augmentés du flux des inscriptions et réinscriptions comme DEI en cours d'année 2012 (219.241 personnes). Au total, 459.112 Wallons ont connu au moins un jour de chômage en 2012 (soit seulement 30 de plus qu'en 2011).

La plupart des jeunes qui ne trouvent pas d'emploi avant la fin de leurs études s'inscrivent comme demandeurs d'emploi au Forem.⁵ Ils sont donc pris en compte dans le dénombrement ci-dessus. En revanche, nous créons une sous-estimation en ignorant les personnes qui, à la fin de leurs études, ont déjà décroché un emploi : ces personnes ont, par définition, trouvé un emploi vacant dans l'économie. Une sous-estimation est aussi produite par ignorance du flux de personnes qui, au cours de 2012, ont un emploi, en cherchant un autre sans être inscrites librement comme demandeuses d'emploi au Forem, et qui ne libèreront pas un poste de travail en cas de recherche

⁴ Ce nombre porte sur la Région wallonne hors Communauté germanophone et il se décompose en 191.185 demandeurs d'emploi demandeurs d'allocation, 19.324 jeunes en stage d'attente (devenu «stage d'insertion professionnelle» en 2012), 19.742 inscrits obligatoires (catégorie qui regroupe les personnes exclues temporairement des allocations de chômage et les demandeurs d'emploi à charge des CPAS) et 9.620 inscrits librement (catégorie de demandeurs d'emploi qui n'ont pas droit aux allocations de chômage mais peuvent bénéficier des services du Forem). *Source* : Forem, *Marché de l'Emploi*, Janvier 2012.

⁵ Il y en avait 19.742 dans le stock fin 2011. A ce nombre s'est ajouté un flux d'inscription de 34.007 jeunes en 2012

... Le nombre de demandeurs d'emploi par emploi vacant sur le territoire wallon

fructueuse. En revanche, par la prise en compte de toutes les durées d'inoccupation, même les très longues⁶, nous surestimons la demande d'emploi «effective».

Concernant le dénominateur relatif aux emplois vacants «V», nous avons répertorié au tableau 1 le *stock de postes vacants* à la fin décembre 2011 et y avons ajouté le *flux de déclarations* en 2012. Ce total est appelé «Nombre d'emplois vacants enregistrés en 2012». Si une offre propose le recrutement de plusieurs travailleurs, le Forem mesure le nombre d'opportunités d'emploi. Donc, même si nous conservons le vocabulaire «offres» et «emplois vacants», nous quantifions en réalité les opportunités d'emploi⁷. Au tableau 1, la colonne «Nombre d'emplois vacants enregistrés en 2012» reprend d'abord les offres ordinaires, puis celles associées aux aides publiques (APE -Aides à la promotion de l'emploi-, PTP -Programme de Transition Professionnelle-, etc.), En sommant les offres ordinaires et celles associées à des aides publiques, on approche de 85.000 offres enregistrées par le Forem en 2012. Enfin, si l'on ajoute les offres d'emploi intérimaire publiées sur le territoire wallon, le volume total de places vacantes répertoriées en 2012 en Région wallonne s'élevait à environ 136.000.

Tableau 1. Estimation du ratio entre le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés ayant connu au moins un jour de chômage et le nombre de places vacantes (opportunités d'emploi) sur le territoire wallon au cours de l'année civile 2012

Source : Forem et calculs propres

Type d'offres (hors jobs de vacances)	Nombre d'emplois vacants enregistrés en 2012 (V)	Estimation du nombre effectif d'emplois vacants en 2012 (V corrigé)	U/V	U/(V corrigé)
Offres dites ordinaires	66.611	144.807	6,9	3,2
Offres ordinaires + aides publiques	84.103	162.299	5,5	2,8
Offres ordinaires + aides publiques + intérim	135.642	274.340	3,4	1,7

Comme le Forem ne collecte pas l'intégralité des postes vacants sur son territoire, nous apportons une correction en vue d'estimer le nombre *effectif* d'emplois vacants («V corrigé» au tableau 1). Notre estimation s'appuie sur la citation suivante : «le taux d'utilisation des SPE [services publics de l'emploi] comme canaux de recrutement par les employeurs diffère significativement d'une Région à l'autre : 48 % à Bruxelles, 71 % en Flandre et 46 % en Wallonie»⁸. Cette information gagnerait beaucoup à être vérifiée et confrontée à d'autres sources. Mais, à notre connaissance, il n'existe actuellement pas d'alternative. Dès lors, aux places vacantes déclarées sur le territoire wallon, nous appliquons un multiplicateur $1/0,46 = 2,17$ puisque la part de marché du Forem serait de 46 %. Faute de mieux, nous supposons donc que toutes les offres sont identiquement affectées par ce multiplicateur. Cette hypothèse ne s'applique toutefois pas aux emplois vacants liés aux aides publiques wallonnes pour lesquels il est raisonnable de supposer que la part de marché du Forem est de 100 %. Une autre hypothèse est que ces offres non recensées par le Forem sont potentiellement accessibles aux demandeurs d'emploi inoccupés. Leur existence peut être révélée par les réseaux des individus (familles, associations, etc.), la presse, les sites web spécialisés etc.

Une fois ces ajustements réalisés, le nombre d'offres ordinaires et associées aux aides publiques sur le territoire wallon s'établit à 162.000 unités. Si l'on y ajoute les offres d'emploi intérimaire, le total corrigé avoisine 274.000 offres.

⁶ En 2011, sur base des données administratives sur les stocks recensés par le Forem, 57 % des DEI sont au chômage depuis plus d'un an; 20 % depuis plus de 5 ans; 9 % depuis plus de 10 ans.

⁷ A l'exclusion des jobs de vacances.

⁸ Source : Federgon-Idea Consult (2006), *Radiographie de la politique de recrutement et des flux de travailleurs*, cité dans Zimmer, H. (2012, p. 60), «Inadéquations sur le marché du travail», Revue Economique, BNB, septembre, 59-73.

... Le nombre de demandeurs d'emploi par emploi vacant sur le territoire wallon

Les autres colonnes du tableau 1 produisent les ratios entre les 459.112 personnes qui ont connu *un jour* de chômage au moins en 2012 (U) et le nombre de postes vacants (V ou V corrigé). Ces ratios renseignent donc le nombre de demandeurs d'emploi par place vacante. Si l'on se limite au territoire wallon et si l'on exclut l'emploi intérimaire, il y aurait environ 3 DEI par offre (ordinaire ou associée aux aides publiques) si l'on tient compte du volume d'offres corrigé. Sans cette correction, on obtient environ 5 DEI par offre comme nous l'avons mentionné en introduction. On est donc très loin du rapport de 40 pour 1 cité dans cette même introduction.

Si l'on ajoute les offres dans le cadre de l'intérim, il y aurait environ 2 DEI par opportunité d'emploi en Wallonie en 2012 (3 DEI si on ne corrige pas le volume d'offres). La bonne interprétation de ce rapport d'environ 2 est qu'il y aurait assez d'emplois vacants sur le territoire wallon pour que la moitié des personnes ayant été DEI un jour en Wallonie en 2012 ait une expérience d'emploi, fût-elle courte, en 2012. Soulignons que ce résultat s'appuie sur un ensemble d'hypothèses précisées ci-dessus et que l'on ne peut ignorer. Rappelons que ceci est un indicateur global qui ne tient compte d'aucune caractéristique de l'emploi et suppose implicitement que toute offre est accessible à tout DEI. Autrement dit, cet indicateur global suppose n'y ait aucun frein à l'appariement au sens indiqué ci-dessus (note infrapaginale 3).

2. Le nombre de demandeurs d'emploi par place vacante sous contrat CDI sur le territoire wallon

Certaines offres sont typiquement de courte durée (missions d'intérim, emplois saisonniers, travail nettement défini, etc.). En règle générale, on ne peut prévoir la durée de l'embauche successive à la rencontre entre un emploi vacant et un demandeur d'emploi. Après tout, même une embauche sur contrat à durée indéterminée (CDI) peut prendre fin rapidement tandis qu'un contrat à durée déterminée (CDD) peut être un emploi de plusieurs années. Face à cette difficulté, nous tentons par la suite deux types de corrections.

Tout d'abord, le tableau 2 ne retient, de manière assez arbitraire, que les offres qui, dans les données du Forem, proposent *un CDI*. On y exclut donc les offres relatives à des CDD, des missions d'intérim, des emplois saisonniers, du travail nettement défini, des contrats de remplacement, des PFI (Plan Formation-Insertion), des contrats d'apprentissage, etc. (types d'offres qui au contraire sont prises en considération au tableau 1). Si l'on admet notre correction du volume de places vacantes, une conclusion prudente serait qu'il y a environ 5 DEI wallons par place vacante effective proposant une embauche sur CDI (sans cette correction, environ 11).

Tableau 2. Estimation du ratio entre le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés ayant connu au moins un jour de chômage et le nombre de places vacantes (opportunités d'emploi) offrant un CDI sur le territoire wallon au cours de l'année civile 2012

Source : Forem et calculs propres

Type d'offres (hors jobs de vacances)	Nombre d'emplois vacants enregistrés en 2012 (V)	Estimation du nombre effectif d'emplois vacants en 2012 (V corrigé)	U/V	U/(V corrigé)
Offres dites ordinaires	36.843	80.093	12,5	5,7
Offres ordinaires + aides publiques	40.453	83.703	11,4	5,5

3. Le nombre d'épisodes de chômage par place vacante sur le territoire wallon

La seconde forme de correction évite de sélectionner un type de contrat particulier : elle comptabilise les offres d'emploi comme au tableau 1. Mais, elle vise à éviter le problème suivant. Considérons l'exemple d'un DEI présent en janvier 2012 qui accepte un offre d'embauche (CDI, CDD, ... peu importe). Supposons que le passage en emploi ne dure qu'un mois. Au tableau 1, on ignore le fait qu'une fois ce mois passé en emploi, cette personne entre à nouveau dans la demande d'emploi inoccupée. Cet exemple, qui se généralise aisément, illustre la différence entre *un nombre*

... Le nombre d'épisodes de chômage par place vacante

de personnes ayant connu au moins un jour de chômage et un nombre d'épisodes en chômage au cours de l'année 2012. La seconde forme de correction porte donc exclusivement sur le dénombrement de U. Plutôt que de compter des personnes ayant connu au moins un jour de chômage, on dénombre à présent les *épisodes de chômage*. Dans l'exemple ci-dessus, supposons que le DEI demeure en chômage à partir de la fin de son passage en emploi jusqu'à la fin de 2012. Cette personne aura connu deux épisodes de chômage en 2012. Au tableau 3, le *dénominateur U dénombre les épisodes de demande d'emploi inoccupée au cours de l'année 2012*. On fait cependant face ici à une autre difficulté. Un épisode de chômage commencé en 2012 peut se terminer de quatre manières : l'épisode s'achève par une sortie (i) vers l'emploi, (ii) vers une formation ou (iii) vers un autre état d'«inactivité» (par exemple, le statut de dispense de recherche d'emploi pour raisons sociales et familiales); enfin, (iv), l'épisode de demande d'emploi inoccupée peut toujours être en cours à la fin de 2012. Ceci conduit à se demander quelle notion d'épisode de DEI est pertinente dans un calcul qui met le nombre d'épisodes en rapport avec un volume d'emplois vacants. Au tableau 3, on fait l'hypothèse que *tout* épisode est pertinent dans la mesure où même si l'épisode se termine par une formation ou un retrait du marché du travail, on suppose qu'à un moment ou un autre de 2012 la personne qui vivait cet épisode participait effectivement à la demande d'emploi. Cette *borne supérieure* du nombre d'épisodes pertinents s'élève à 837.116 en 2012, soit 82 % de plus que l'indicateur U antérieur du nombre de Wallons ayant connu au moins un jour de chômage en 2012.⁹ Puisqu'il s'agit d'une borne supérieure, les indicateurs U/V du tableau 3 sont à considérer comme une limite supérieure. Notons que ces 837.116 épisodes se terminent dans environ 54.000 cas par un passage en formation et dans environ 140.000 cas par une sortie vers l'inactivité. Si l'on voulait ignorer ces épisodes, on dénombrerait environ 691.000 épisodes.

Si l'on prend en compte la correction au nombre de places vacantes, il y aurait un peu plus de 5 épisodes de DEI par place vacante ordinaire ou associée à une aide publique sur le territoire wallon (voir tableau 3). Si l'on tient compte de l'intérim, ce ratio tombe à environ 3. Dans la mesure où nous considérons l'ensemble des épisodes de demande d'emploi inoccupée, il est normal de considérer le nombre d'emplois vacants incluant l'intérim. Par conséquent, le rapport de 3 est ici la valeur à privilégier (6 si on ne corrige pas le volume d'offres pour celles non publiées par le Forem).

Tableau 3. Wallonie : Estimation du ratio entre le nombre d'épisodes de demande d'emploi inoccupée et le nombre de places vacantes (opportunités d'emploi) sur le territoire wallon au cours de l'année civile 2012

Source : Forem et calculs propres

Type d'offres (hors jobs de vacances)	U/V	U/(V corrigé)
Offres dites ordinaires	12,6	5,8
Offres ordinaires + aides publiques	10,0	5,2
Offres ordinaires + aides publiques + intérim	6,2	3,1

4. La prise en compte des emplois vacants hors de la Région wallonne

Quand on prend en considération une Région particulière, en l'occurrence la Wallonie, l'hypothèse de cloisonnement de la Région faite jusqu'ici n'est pas satisfaisante. Il y a en effet une mobilité inter-régionale et internationale. L'ONSS permet de quantifier la mobilité inter-régionale des salariés (relevant de l'ONSS et de l'ONSS-APL). Plus précisément, l'ONSS recense le nombre de postes de travail

⁹ Un épisode de chômage est comptabilisé si la personne est dans le stock de DEI à la fin de 2011 ou s'il y a un mouvement en cours de 2012 de la non-demande d'emploi vers la demande d'emploi. La non-demande d'emploi inclut la position en emploi, en formation ou dans un autre état d'inactivité.

... La prise en compte des emplois vacants hors de la Région wallonne

selon le domicile du travailleur et le lieu de travail.¹⁰ En 2010, environ 133.000 salariés wallons travaillaient à Bruxelles (12 % des salariés wallons). Quasi 49.000 salariés wallons travaillaient en Flandre (environ 4 % des salariés wallons). Le nombre de résidents flamands travaillant en Wallonie s'élevait, lui, à 29.000 unités en 2010. Au plan international, près de 46.000 salariés wallons étaient occupés à l'étranger (dont plus de 35.000 personnes au Grand-Duché du Luxembourg). Enfin, selon les données de l'INAMI, au 30 juin 2011, sur environ 32.000 travailleurs frontaliers travaillant en Wallonie, à peu près 31.000 provenaient de France. Ces constats ne s'extrapolent pas immédiatement à la population wallonne en chômage. Mais, ils illustrent les limites d'un calcul restreint au territoire régional wallon.

«Depuis juin 2006, les offres d'emploi qui appartiennent aux fonctions critiques et les offres d'emploi qui sont en général difficilement satisfaites sont transmises automatiquement et réciproquement entre les SPE [services publics de l'emploi]. (...) Cette promotion de la mobilité interrégionale des demandeurs d'emploi prend la forme de partenariats entre le VDAB et ses homologues, le Forem et Actiris, en vue de transmettre, outre l'échange automatique, des offres d'emploi plus spécifiques et d'orienter les demandeurs d'emploi wallons et bruxellois vers celles-ci» (Zimmer, 2012, p. 70)¹¹. La prise en compte de ces offres transmises par le VDAB et Actiris apparaît donc nécessaire, même si ces offres ne sont pas seulement accessibles aux demandeurs d'emploi wallons. Il serait aussi souhaitable de tenir compte des offres pertinentes situées hors de frontières nationales. Enfin, les offres d'emploi sur le territoire wallon sont aussi accessibles aux demandeurs d'emploi d'autres Régions. Faute de données adéquates, nous ignorons toutefois ci-dessous les offres d'emploi situées dans les pays limitrophes et les demandeurs d'emploi de ces pays et des autres Régions qui recherchent un emploi en Wallonie.

Comme les offres transmises par des partenaires du Forem ne sont pas ventilées selon l'origine géographique, nous supposons que toutes ces offres provenant de partenaires le sont par des instances dont la part de marché est celle du VDAB (qui est de 71 %, cf. supra). On y applique donc un multiplicateur de $1/0,71 = 1,41$. Ceci sous-estime les opportunités d'emploi effectives hors de la Wallonie car une part sans doute substantielle de ces offres provient de Bruxelles où la part de marché du SPE est proche de celle du Forem (46 %).

Si l'on inclut les opportunités d'emploi, intérim compris, présentes dans les deux autres Régions (offres transmises par les partenaires du Forem, environ 100.000 offres, ainsi qu'une correction pour celles ne transitant pas par ces partenaires, environ 40.000 de plus), il y avait, en 2012, de l'ordre de 1 DEI wallon par place vacante effective (2 si on ne corrige pas le volume d'offres pour celles qui ne sont pas recensées par les services régionaux de l'emploi). La bonne interprétation de ce dernier rapport est qu'il y aurait assez d'emplois vacants sur le territoire wallon étendu aux offres transmises et situées en Flandre et à Bruxelles pour que chaque personne ayant été DEI un jour en Wallonie en 2012 ait *une expérience d'emploi, même courte, en 2012*. Toujours en incluant ces offres extra-régionales, on obtient un rapport de 3 DEI par place vacante effective proposant une embauche *sur CDI* en 2012 (4 sans correction), et de 2 *épisodes de chômage* par place vacante effective, à durée déterminée ou indéterminée (4 sans correction).

Soulignons que ces dénombrements s'appuient sur un ensemble d'hypothèses précisées ci-dessus et que l'on ne peut ignorer. En particulier, une offre transmise par le VDAB ou Actiris au Forem n'est pas, bien évidemment, une offre réservée à un DEI wallon. Par conséquent, les indicateurs proposés dans cette section constituent à chaque fois une borne inférieure.

¹⁰ On supposera ci-dessous que chaque poste de travail est occupé par un travailleur différent.

¹¹ Zimmer, H. (2012), «Inadéquations sur le marché du travail», *Revue Economique*, BNB, septembre, 59-73.

Conclusion

En conclusion de cette analyse, en adoptant les *mêmes* concepts de chômage et d'emploi vacant que ceux utilisés habituellement (d'un côté, les demandeurs d'emploi inoccupés –DEI– et de l'autre, les offres d'emploi recensées par le Forem, qu'elles soient ordinaires ou soutenues par des aides publiques), nous obtenons un ratio de 5 DEI wallons par opportunité d'emploi sur le territoire wallon en 2012, soit 8 fois moins que le ratio de 40 pour 1 régulièrement cité.

Nous avons ensuite précisé que le nombre de postes vacants pertinents pour les demandeurs d'emploi wallons se distingue du nombre d'offres d'emploi recensées par le Forem. Cette affirmation renvoie notamment au fait que le taux d'utilisation du Forem comme canal de recrutement par les employeurs wallons serait de l'ordre de 50 %. Si on inclut une correction des opportunités d'embauche en Wallonie pour celles non publiées par le Forem, il y avait, en 2012, de l'ordre de 3 DEI wallons par opportunité d'emploi (ordinaire ou associée à une aide publique) sur le territoire wallon. Ce nombre augmente si on restreint les offres aux seuls contrats à durée indéterminée. Ce nombre baisse si l'on tient compte des opportunités d'emploi intérimaires ou encore des offres transmises par les autres Régions dans le cadre de l'accord sur l'échange systématique des offres d'emploi entre les organismes publics régionaux de l'emploi et d'autres partenaires.

Cette mesure globale de la rareté des opportunités d'emploi offertes aux Wallons s'appuie sur un ensemble d'hypothèses que nous avons explicitées. Certaines informations manquantes ont conduit à des biais, tantôt vers le haut, tantôt vers le bas. Nous ne prétendons pas que ces biais se compensent. Nous estimons néanmoins avoir fait progresser la mesure de la rareté relative de l'emploi et avoir identifié les informations manquantes pour que la mesure s'améliore encore.

En résumé, selon la mesure des offres d'embauche (toutes celles émises sur le territoire wallon ou uniquement celles recensées par le Forem; tout type de contrat ou uniquement CDI) et des demandeurs d'emploi, on aboutit, dans la plupart des cas, à la conclusion d'un manque relatif d'offres d'emploi par rapport au nombre de chômeurs. Il n'est donc pas surprenant que les chances de retour à l'emploi soient relativement faibles en Wallonie. On est toutefois loin du chiffre de 40 chômeurs wallons par opportunité d'emploi en Wallonie, qui a donné lieu durablement à une interprétation erronée. Soulignons enfin que diviser un nombre total de DEI par une mesure globale des emplois vacants n'apporte aucun éclairage sur les facteurs qui freinent la rencontre entre les DEI et ces offres.

Muriel Dejemeppe est professeure d'économie à l'UCL et chercheuse à l'IRES.

Muriel Dejemeppe et Bruno Van der Linden

Bruno Van der Linden est maître de recherche du Fonds National de la Recherche Scientifique - FNRS, professeur d'économie à l'UCL et chercheur à l'IRES.

Directeur de la publication :
Vincent Bodart

Rédactrice en chef :
Muriel Dejemeppe

Comité de rédaction : Paul Belleflamme,
Vincent Bodart, Thierry Bréchet, Muriel
Dejemeppe, Frédéric Docquier, Jean Hindriks,
Marthe Nyssens, William Parienté

Secrétariat & logistique : Anne Davister
Graphiste : Dominos

Regards Économiques IRES-UCL

Place Montesquieu, 3
B1348 Louvain-la-Neuve

www.regards-economiques.be

regard-ires@uclouvain.be

tél. 010/47 34 26

ISSN 2033-3013